



AGRICULTURE PARTI PRIS

Nos terres asséchées

Pour toutes celles et ceux qui travaillent la terre, la sécheresse record que nous traversons n'est pas un simple mot. Ce sont des rendements en chute libre, des bêtes assoiffées, le constat que d'année en année, le vivant se détériore. Et avec lui, le sens de leur métier.

Amélie Poinssot

3 août 2022 à 18h46

Nous venons de traverser le mois de juillet le plus sec jamais enregistré depuis le début des mesures de Météo France, il y a soixante-quatre ans. Et avec un cumul de seulement 9,7 millimètres de pluie au niveau national, il s'agit du deuxième mois le plus sec après celui de mars 1961.

Alors qu'une troisième vague de canicule s'étend ces jours-ci sur l'Hexagone après celle, exceptionnellement précoce, du mois de juin, et celle, particulièrement longue, du mois de juillet ; alors que près de 600 000 hectares de forêts ont brûlé en Europe depuis le début de l'année, soit plus de quatre fois la moyenne des étés précédents, la macabre liste des records 2022 ne cesse de s'allonger.

Contrairement aux apparences, ces désastres ne tombent pas du ciel. Les dérèglements climatiques sont directement liés aux activités humaines et à nos émissions de gaz à effet de serre.



Des champs de tournesols abîmés par la sécheresse, le 3 août 2022 à Vienne (Isère). © Nicolas Liponne / Hans Lucas via AFP

Pour toutes celles et ceux qui travaillent la terre, cette sécheresse extrême n'est pas un simple mot. Ce sont des rendements en chute libre, des bêtes assoiffées, le constat que d'année en année, le vivant se détériore. Et avec lui, le sens de leur métier.

Les premiers chiffres des foins récoltés cet été, publiés par les services statistiques du ministère de l'agriculture, sont éloquentes : -60 % de pousse en région Paca, -30 % en Occitanie et dans les Hauts-de-France, -15 % en Nouvelle-Aquitaine et en Centre-Val de Loire...

Ça et là, des maraîchers ont vu périr leur production, des vendanges pourraient commencer le 15 août, les élevages en montagne manquent d'herbe. Sur l'ensemble de la France métropolitaine désormais concernée par des arrêtés de restriction d'eau, une cinquantaine de départements ont interdit les prélèvements à usage agricole dans certaines zones. C'est la première fois que les restrictions sont aussi étendues.

45 % de l'eau consommée en France l'est par le secteur agricole. C'est plus que le refroidissement des centrales nucléaires (31 %) et que la consommation d'eau potable (21 %).

Cette sécheresse, qui va à coup sûr redoubler l'inflation que nous connaissons en ce moment sur les

produits alimentaires, a, elle aussi, des responsables. La fuite en avant technicienne, qui entend résoudre le problème de l'eau par un pompage toujours plus grand des nappes phréatiques par le biais de « mégabassines », ne fait qu'aggraver le problème, tout comme le développement de l'élevage industriel, très consommateur d'eau.

Au total, selon les données du ministère de la transition écologique, 45 % de l'eau consommée en France l'est par le secteur agricole. C'est plus que le refroidissement des centrales nucléaires (31 %) et que la consommation d'eau potable (21 %).

L'occasion manquée du gouvernement

Il est temps d'avoir un débat démocratique sur cet usage de la ressource hydrique. De soutenir les pratiques agroécologiques permettant de retenir l'humidité dans les sols, de passer à des cultures plus économes en eau que le maïs cultivé pour les élevages industriels de porcs et de volailles. De cesser, enfin, de subventionner la monoculture et les techniques les plus destructrices des sols avec l'argent public de la politique agricole commune (PAC).

Le gouvernement français avait une occasion en or pour aller dans ce sens : en juillet, il a renvoyé à la Commission européenne sa déclinaison nationale de la PAC, corrigée après une première copie retoquée par Bruxelles tant elle était peu conforme aux objectifs environnementaux européens. Dans cette deuxième version cependant, bien peu de choses ont été améliorées.

Le principe de la rotation des cultures, qui fait se succéder au fil des ans différentes plantes sur une même parcelle pour ne pas épuiser les sols, y a été détourné de son sens. Pour décrocher certaines subventions dites « écorégimes » dans le paquet des aides agricoles, une simple alternance entre deux cultures sur une parcelle, sur seulement 60 % de l'exploitation, suffit. Une dérogation a même été accordée à la monoculture de maïs pour pouvoir bénéficier de cet argent européen.

L'objectif, en clair, a été d'assouplir au maximum les critères afin que l'ensemble des agriculteurs et agricultrices françaises puissent toucher l'argent de ces « écorégimes », plutôt que d'utiliser ces aides comme un levier pour un changement des pratiques.

Il eût été possible, pourtant, de faire autrement. Conditionner ces financements publics à une réelle rotation des cultures, comme l'a fait l'Allemagne, par exemple. Ou allouer davantage d'argent à la reconstitution de haies, de tourbières, etc. En bref, de tout ce qui permet de retenir l'humidité, de protéger les champs de l'exposition aux quatre vents.

Que dit Marc Fesneau, le ministre de l'agriculture, sur le sujet ? « *Hors de la gestion de crise, nous avons besoin de raisonner sur le long terme et sur l'innovation* », a-t-il expliqué devant le Sénat la semaine dernière. Pour aussitôt vanter les équipements d'irrigation financés par le plan « France Relance », et « *la nécessité de rendre plus facile l'accès à l'eau* ». Un décret sur les « *volumes prélevables* » est attendu dans les prochains jours, a-t-il précisé, et la solution se trouverait du côté des « *retenues collinaires* »

pour faire face à la dérégulation pluviométrique ».

Autrement dit, le ministre reste dans la ligne productiviste de son prédécesseur, Julien Denormandie, et du « Varenne de l'eau », cette grande consultation sur la gestion de la ressource hydrique, conclue en février dernier : stockage, pompage et irrigation, plutôt qu'agroécologie, préservation de l'humidité et réparation des sols. On n'est pas sorti des ronces.

Amélie Poinsot

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.